

2A

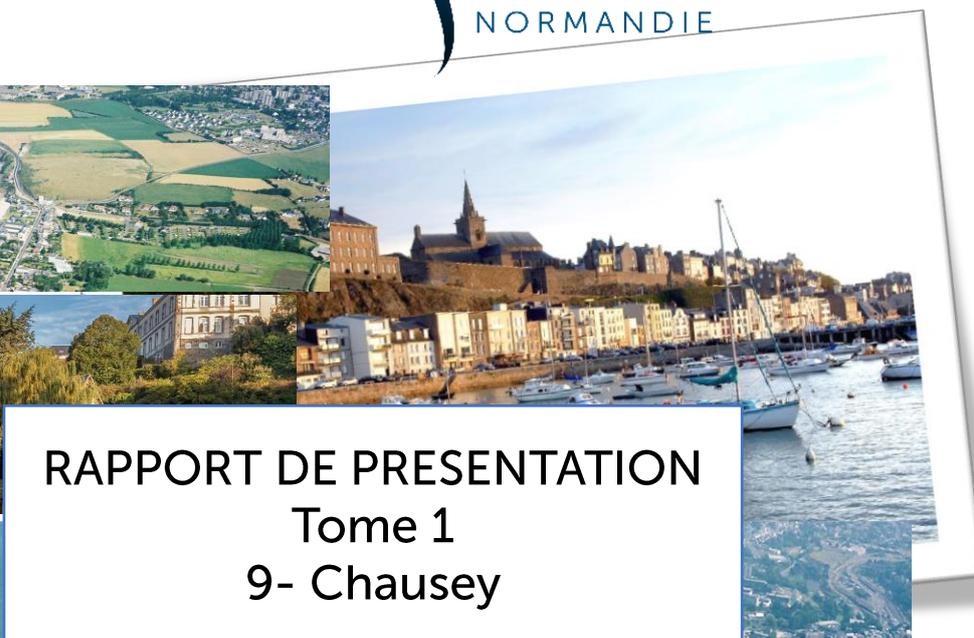
APPROBATION

Plan Local d'Urbanisme

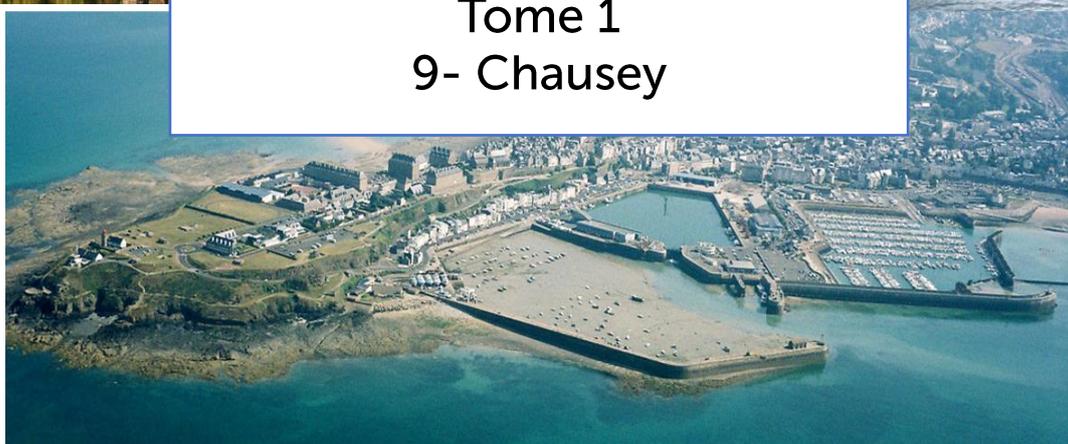
Conforme à la loi portant Engagement National pour
l'Environnement (Grenelle 2) et à la loi ALUR

GRANVILLE

NORMANDIE



RAPPORT DE PRESENTATION Tome 1 9- Chausey



atelier du

CANAL

Révision arrêtée le :
21 septembre 2016

Révision approuvée le :
29 mai 2017

**Modification
simplifiée N°1
approuvée le :**
03 mars 2020

- 1 : Délibération
- 2 : Rapport de présentation
- 3 : PADD
- 4 : Orientations d'aménagement et de programmation
- 5 : Documents graphiques
- 6 : Règlement
- 7 : annexes.

Sommaire

1- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE :	419
1.1. Analyse géomorphologique:	419
1.2. Un archipel aux grandes richesses naturelles	423
1.2.1. La Flore :	423
1.2.2 La faune	424
1.3. L'activité humaine sur l'île : Impacts paysagers et environnementaux :	426
1.4. Contexte réglementaire lié à la sauvegarde du paysage et de l'environnement :	427
1.5. Analyse de la propriété foncière	428
1.6. Assainissement, eau potable et déchets menagers sur la grande île de chausey	429
1.6.1. Assainissement	429
1.6.2. EAU POTABLE	429
1.6.3. DECHETS MENAGERS	429
2. ANALYSE ARCHITECTURALE :	430
2.1. Les maisons en hameaux	431
2.1.1 – Le village des Blainvillais : petites maisons rappelant les volumes des cabanes de pêcheurs :	431
2.1.2 - Les maisons de la Plaine et du pont : deux groupements de maisons formant des hameaux distincts et éloignés, mais de caractéristiques semblables.	432
2.2. la ferme : ensemble de bâtiments de diverses origines et usages : l'ancienne boulangerie, "la villa léonie", "la crabière" et la ferme.	433
2.3. les bâtiments remarquables : chateau renault, le fort, l'église, le phare et le sémaphore.	434
2.4. les hôtels : deux bâtiments d'architecture plus récente en contradiction avec la cohérence du bâti de l'île.	435
2.5. les maisons du phare :	436

1- Analyse environnementale et paysagère :

1.1. Analyse géomorphologique:

. Structure géologique :

L'archipel de Chausey est principalement constitué d'un granite (granodiorite) de couleur gris-bleuté contemporain du plissement cadomien (550 Ma environ). Cette formation intrusive s'est mise en place au sein des schistes et grès briovériens (600 Ma) qui n'affleurent jamais au niveau de l'archipel mais qui ont été reconnu sur le continent (région de Granville) et en baie du Mont Saint Michel. Cette granodiorite est traversée de filons (aplites, pegmatites,...) de faible épaisseur orientée généralement Nord 70 ° Est (îlot du Chapeau, Grande Ile, Petit Huguenan...).

Sur l'archipel, le plissement cadomien se caractérise également par une intrusion, au coeur de la granodiorite, d'un granite porphyroïde (roche magmatique acide). Ce granite bien qu'altéré affleure dans les îlots du Grand et Petit Romont, de la Grande Fourche et de la Saunière. Les fractures matérialisées par les chenaux principaux de l'archipel (Beauchamp, le Sund) orientés Nord 130° Est témoignent du plissement cadomien dont les accidents ont probablement été remobilisés lors de la tectogénèse varisque (330-300 Ma).

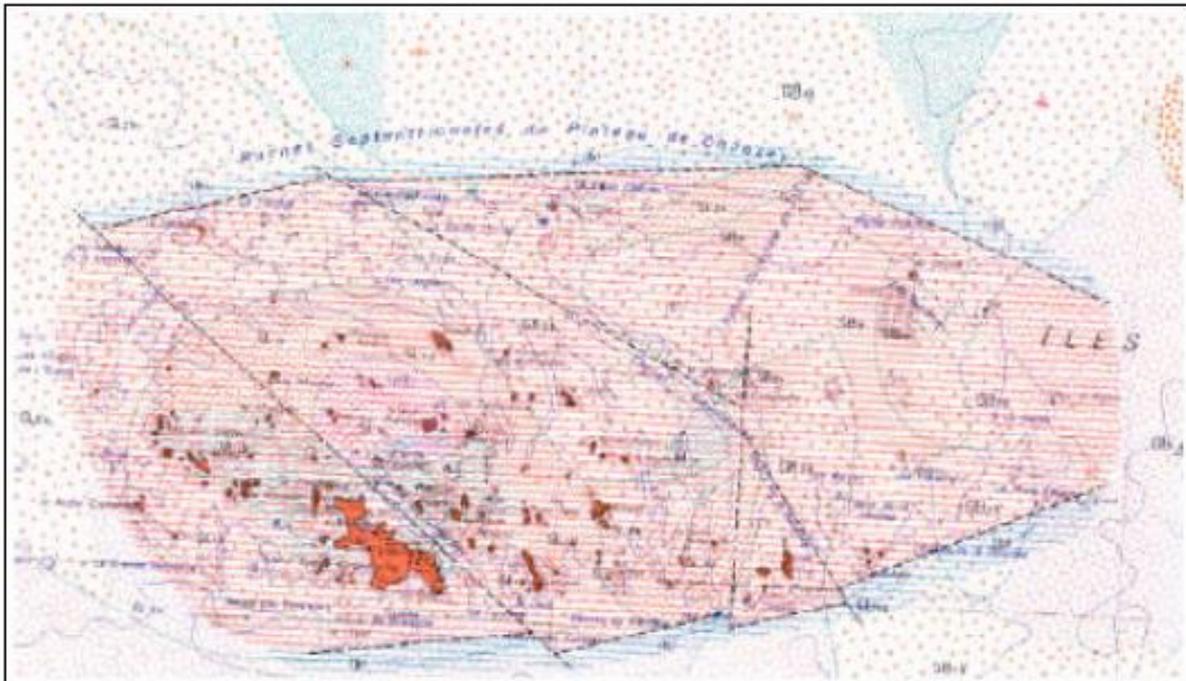
Au niveau des formations superficielles, l'archipel de Chausey présente deux entités sédimentologiques bien distinctes :

- une zone située à l'est d'une ligne partant du Nord de Plate Ile et passant par le Sud d'Aneret où les sédiments sont d'origine biologique (sédiments bioclastiques et biolithoclastiques)

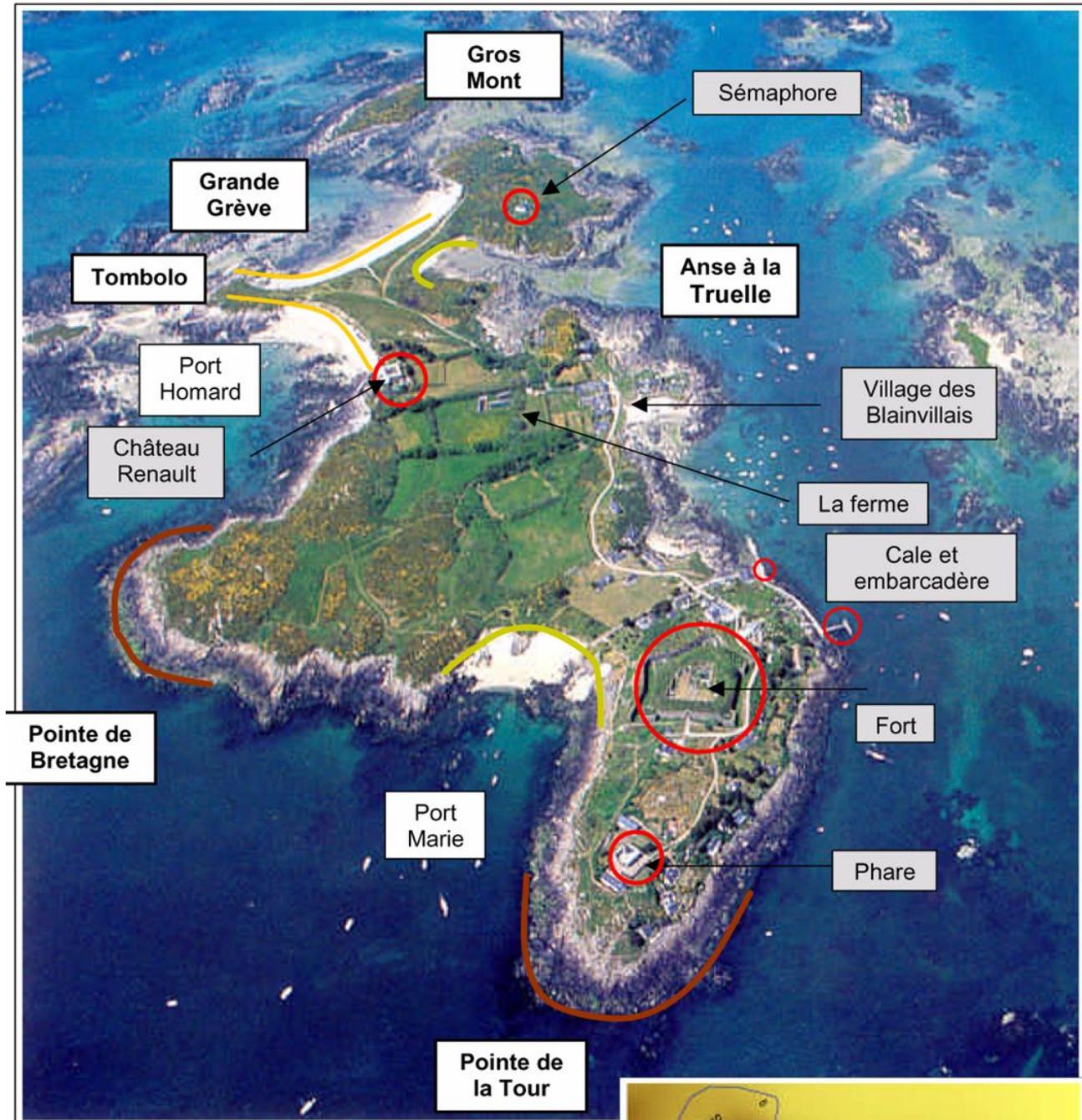
avec notamment des accumulations de maërl (algue calcaire de couleur violette).

- la partie occidentale est quant à elle essentiellement constituée de dépôts siliceux issus du remaniement des arènes et des formations meubles autrefois présentes sur le secteur. Dans la partie centrale, à l'abri des houles et des forts courants de marée, la granulométrie des sédiments a tendance à s'affiner. On y rencontre ainsi des dépôts vaseux et sablo-vaseux dont les formations sont parfois colonisées par des herbiers de zostères.

Le filon granitique qui aboutit aux Iles Chausey traverse d'Est en Ouest les départements de la Manche et le Calvados, entre Vire et Granville. Il s'agit d'un granit "relativement jeune" datant de 600 millions d'années.

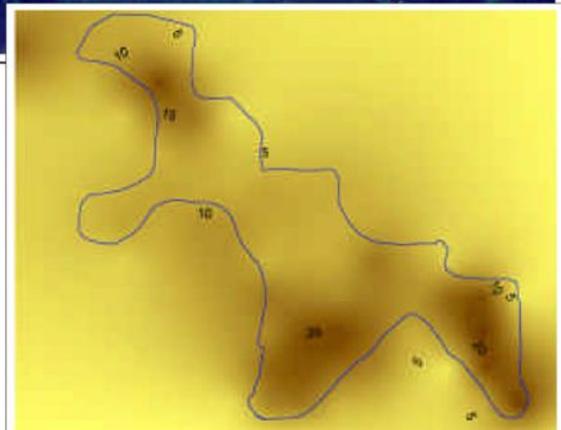


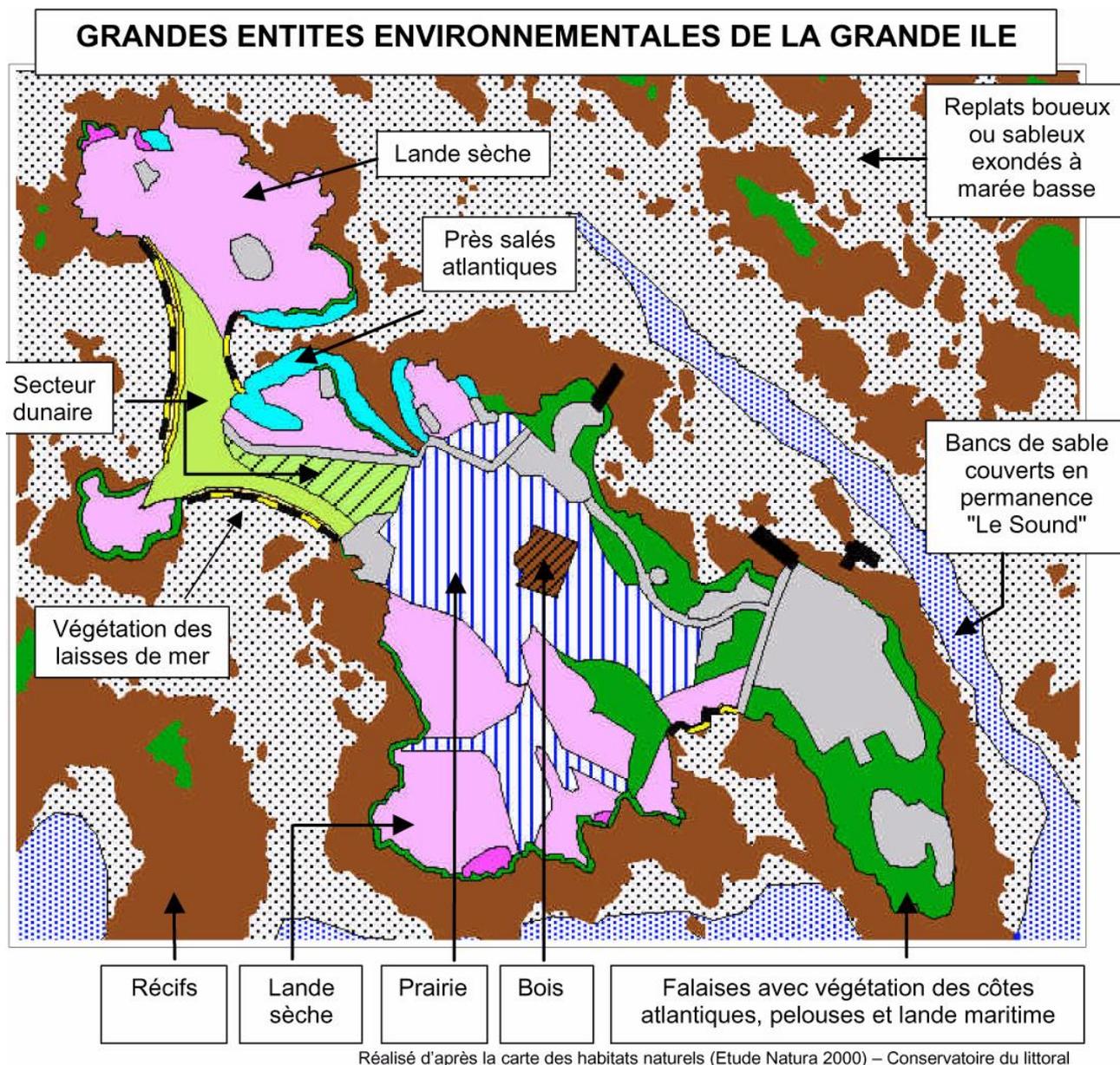
STRUCTURES TOPOGRAPHIQUES ET MORPHOLOGIQUES DE LA GRANDE ILE



La topographie et la géomorphologie de la grande île forme une structure paysagère singulière. Les points hauts, 20 mètres au dessus du niveau de la mer, structurent les deux pointes dites de la Tour et de Bretagne. A l'opposé le gros Mont forme l'autre point haut sur la grande île.

Entre le paysage de courbes (grande grève, secteurs dunaire de port Marie...), et de falaises (Pointe de la Tour, de Bretagne) l'étendue des terres de la grande île est loin d'être uniforme.





On constate ainsi une grande diversité des milieux naturels avec des entités paysagères et naturelles à part entière sur une petite surface.

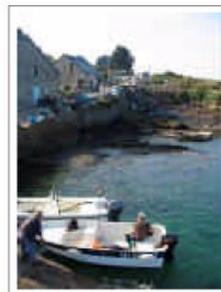
En fait les conditions climatiques insulaires difficiles couplées à une morphologie variée ont créés des écosystèmes particuliers répartis selon l'exposition au vent, à la marée ou la géomorphologie du sol.

Cette diversité se traduit par une grande variabilité des paysages et des ambiances. En suivant un parcours relativement court, on est amené à traverser des bocages autour de la ferme, des secteurs de landes vers le sémaphore, à marcher sur de la roche dans un paysage à dominante minérale au bord des falaises, à longer les dunes et le tombolo, ou bien enfin à parcourir les grèves découvertes à marées basses.

Il faut signaler enfin la transformation profonde du paysage de l'archipel avec le rythme des marées et l'émergence d'un paysage féerique jusque là caché par la mer.



UNE MULTITUDE D'AMBIANCES DANS UN PAYSAGE INSULAIRE DYNAMIQUE RYTHME PAR LE CYCLE DES MAREES



1.2. Un archipel aux grandes richesses naturelles

1.2.1. La Flore :

La grande variété des milieux rencontrés sur la grande île se matérialise par le nombre important d'espèces végétales inventoriées (environ 300).

Certaines de ces espèces, rares à l'échelle nationale ou régionale, bénéficient du statut d'espèces protégée : c'est le cas par exemple de l'Oeillet de France [1] (plante vivace de 15 à 40 cm à fleur rose, milieu dunaire), de l'Euphorbe peplis [2] et du Géranium sanguin [3] (plante vivace de 15 à 50 cm à fleur rose carmin, sol drainé).

D'autres espèces sont des plantes rares ou plutôt originales à l'échelle de l'île : la Jusquiame noire [4] (fleur jaune pâle/pourpre), le Cynoglosse, la Centaurée chausse-trape, l'Ombilic, l'Oseille des rochers et les Fougères (colonisant les fissures suintantes des fronts de taille de carrières).

L'Orchis à fleurs lâches, symbole de la permanence de l'eau douce dans l'île, est abondant dans les prairies humides du bocage.

La flore des dunes est également remarquable avec des tapis de Rosier pimprenelle, de Gaillet vrai, de Petite Euphrase, d'Erodium glutineux.

Par ailleurs, le fourré littoral où domine l'Ajonc d'Europe, d'autres arbustes littoraux sont présents sur le site, Aubépine, Prunellier, Sureau, Troène, petits Chênes, Chèvrefeuille, jeunes Ormes...



1.2.2 La faune

L'archipel est caractérisé par une faune exceptionnellement riche, et essentiellement ornithologique.

L'essentiel des îlots qui composent l'archipel de Chausey sont des réserves, où nichent de nombreuses espèces rares : tadornes, sternes, fous de bassan, pingouins torda... Il s'agit de lieux protégés qui garantissent aux oiseaux la possibilité de se reposer et de nidifier en toute tranquillité. Tant d'espèces d'oiseaux fréquentent les îles Chausey que cet archipel est une base avancée pour leur observation par le Groupement Ornithologique Normand. On peut citer l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, le Bécasseau variable, le Bénéarce cravant, le Chevalier gambette, le Cormoran huppé, le Courlis cendré...

En dehors des oiseaux de mer, les grèves découvertes à marée-basse attirent bon nombre de hérons et de canards. Les Cormorans quant à eux, ne sont pas rares sur les îles Chausey. Il n'en n'est pas de même des Fous de bassan, très rares au coeur de l'archipel. On peut apercevoir aussi des Martin-pêcheurs d'Europe, des Mouettes mélanocéphales, des Faucons pèlerin, des Grèbes esclavon, le Hibou des marais, l'Huîtrier pie, des Goélands marins, bruns, argentés...

Chez les mammifères, de grands dauphins ou des phoques gris ont été recensés sur l'archipel, mais demeurent extrêmement rares à rencontrer.



Grand cormoran



Faucon pèlerin



Chevalier gambette



Harle huppé



Chevalier gambette

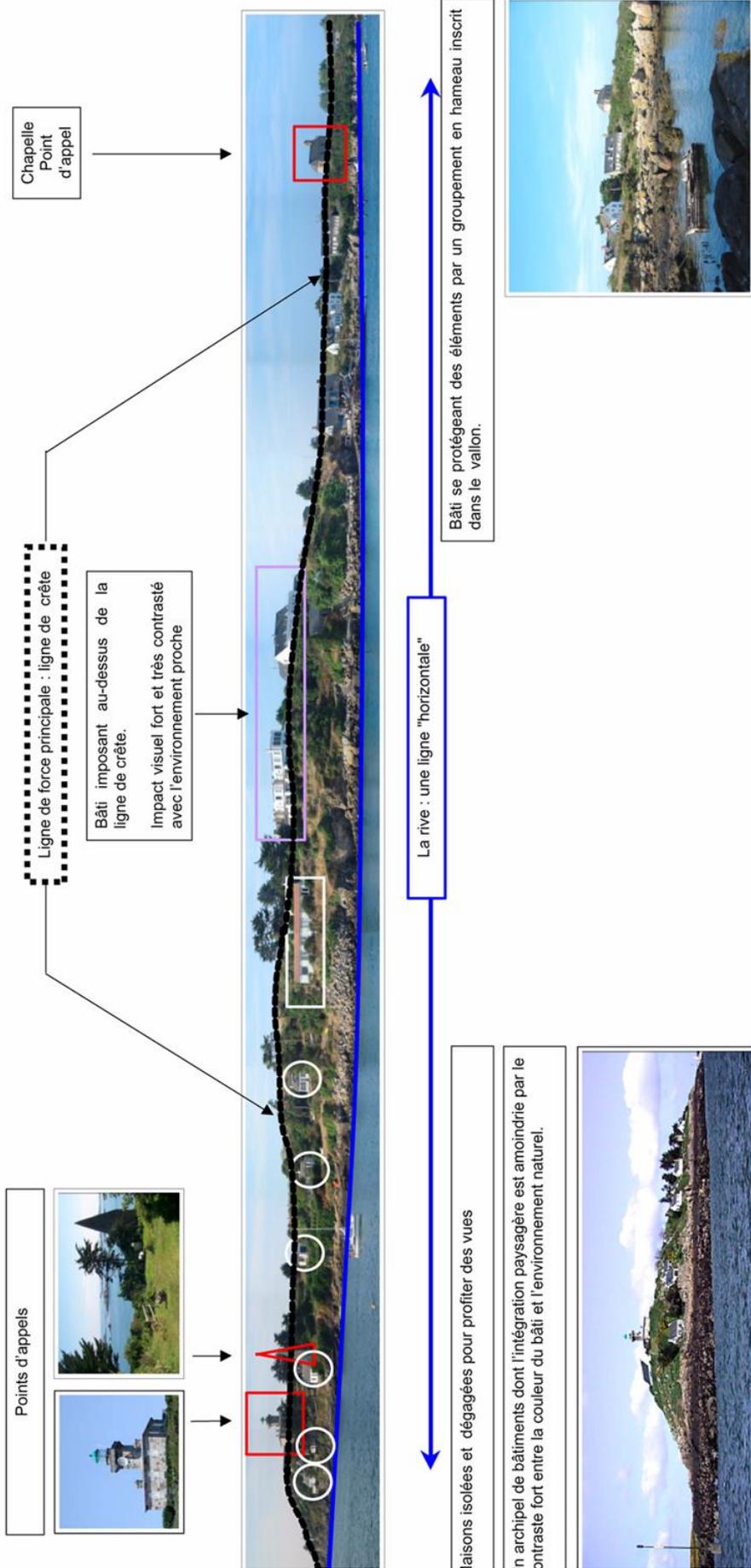


Phoque veau r



Aigrette garzette

ANALYSE PAYSAGERE DE LA PRINCIPALE FAÇADE MARITIME DE LA GRANDE ILE



Une façade maritime très marquée par l'intervention humaine :

environnement marin : la présence du milieu marin varie fortement au rythme des marées. Ce paysage est marqué par le Sound.

rochers : Roche granitique en affleurement, sombre avec du grain et peu lumineuse. Variations de pendage et de rythmes d'entrouchements artificiels.

végétation : ouvert végétal : discontinu, avec des espèces adaptées aux conditions littorales. Très peu de diversité d'espèces horticoles sur les maisons. Dominante de verts ternes et foncés.

bâti : hétérogène avec des qualités d'insertion dans le site très variables. Certains bâtiments, notamment ceux en bordure du phare, marquent fortement cette façade principale de la grande île. Les maisons de carriers qui logiquement étaient en pierre sont devenues des résidences secondaires très visibles.

lighthouse : hôtel s'impose sur la crête et diminue l'attrait du hameau d'origine.

chapel : le fort, bâtiment aux dimensions imposantes n'est pas visible du fait d'une implantation semi-enterrée, au-delà de la ligne de crête.

1.3. L'activité humaine sur l'île : Impacts paysagers et environnementaux :

Le paysage chausien a été marqué par une succession d'activités humaines qui se sont basées sur les caractéristiques et les éléments naturels qu'offrait l'archipel.

C'est notamment le cas de l'exploitation des carrières de granit qui ont fourni des matériaux de construction que l'on retrouve à Granville, au Mont-St-Michel, à st-Malo mais également en pavement à Paris ou Londres. Autre grande activité autrefois rencontrée sur l'île est celle liée à l'exploitation du varech qui, au XIXe siècle, était récolté et brûlé sur place pour fabriquer la soude nécessaire à la manufacture des glaces de La Glacerie, près de Cherbourg, ou encore pour confectionner les savons de Rouen.

Le développement de ces activités d'exploitation du granite et du varech marquaient notamment le paysage de la grande île (une ruine d'habitation de carrier est visible sur l'île aux oiseaux) où elles avaient permis le développement de l'activité agricole nécessaire pour subvenir aux besoins d'une population nouvelle. Au début du XXème siècle, huit hectares sont alors cultivés et le pâturage se développe. Il sera abandonné au début des années quatre vingt dix, où les dernières vaches ont été embarquées vers le continent.

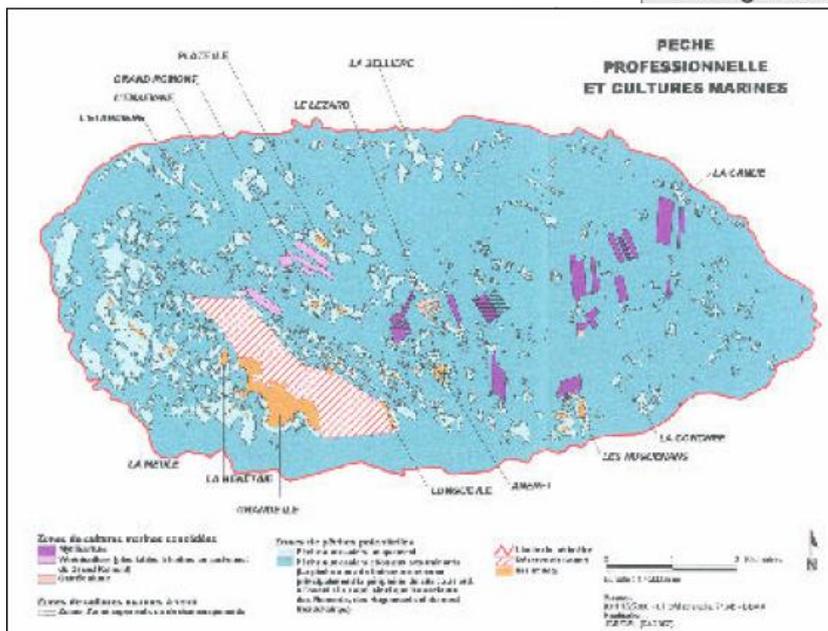
Peu à peu, l'activité touristique s'est installée dans l'archipel avec un nombre toujours croissant de visiteurs, dont la présence se concentre sur la Grande Île. Aux côtés des flâneurs et des amateurs d'observation ornithologiques, un flot d'amateurs de pêche se présente sur le site, attirés par le cadre naturel et la richesse des eaux de l'archipel.

Toutefois, l'archipel est loin d'être devenu monofonctionnel. Il demeure une base avancée pour les pêcheurs Granvillais et accueille une forte activité liée aux cultures marines.

Bien abritée des vents par la barrière rocheuse de l'archipel, cette dernière activité s'est développée de manière importante (34 km de moules de bouchot, 8,5 hectares de parcs à huîtres, une concession SATMAR de 38 hectares d'élevage de palourdes) et modère de manière tout aussi forte le paysage de l'archipel.



Elevage de moules sur des bouchots



1.4. Contexte réglementaire lié à la sauvegarde du paysage et de l'environnement :

L'Archipel de Chausey bénéficie d'un arsenal de réglementations qui concourent à la protection du patrimoine paysager et naturel des îles et de l'estran.

La Société Civile Immobilière des îles Chausey (SCI) a été à l'origine de la création, en 1973, d'une réserve nationale de chasse portant sur la partie terrestre. Celle couvrant le domaine maritime a été créée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

L'année 1976 marque une étape majeure dans la protection du domaine terrestre de l'archipel avec son classement au titre des sites et des paysages dans le patrimoine national.

Par ailleurs, l'ancien plan d'occupation des sols de Granville a classé la partie terrestre en zone INDb du POS (protection des sites et des paysages, installations destinées à satisfaire les besoins indispensables à l'économie locale de l'archipel à condition qu'elles soient compatibles avec les actions de protection attachées à ce site) et la partie maritime en IIND (protection stricte des sites et des paysages).

Ainsi, les outils juridiques pour la préservation des qualités paysagères de l'île existent déjà et s'avèrent d'ores et déjà efficaces.

En ce qui concerne le patrimoine naturel, et plus particulièrement l'avifaune, Chausey en raison de son intérêt international a été désigné en juin 1988 auprès de l'Union européenne comme Zone de Protection Spéciale. De ce fait, le Gouvernement s'est engagé à garantir le maintien du site dans un état de conservation favorable pour les populations d'oiseaux d'intérêt européen.

La législation française en matière de protection de la faune et de la flore permet d'intervenir directement pour réglementer les mouillages autour de certains îlots pendant la période très vulnérable de la nidification.

En ce qui concerne la flore, la protection régionale dont bénéficie la zostère –herbe marine constitue un outil utile pour assurer la protection des herbiers. A noter enfin qu'il existe dans le Sound une réserve où la pêche est interdite à l'exception de celle pratiquée au moyen de lignes ou palangres. Cette réserve de 180 ha environ ne représente que 9,5 % des habitats marins.

Enfin, la procédure Natura 2000 qui couvre l'archipel vient compléter l'arsenal juridique mis en place pour la sauvegarde de ce milieu riche et sensible. Elle doit permettre une meilleure prise en compte des évolutions susceptibles de concerner l'archipel notamment du fait d'un accroissement régulier de la fréquentation du site et faire émerger des plans de gestions capables de pérenniser l'équilibre entre fréquentation et sauvegarde du milieu et des paysages.

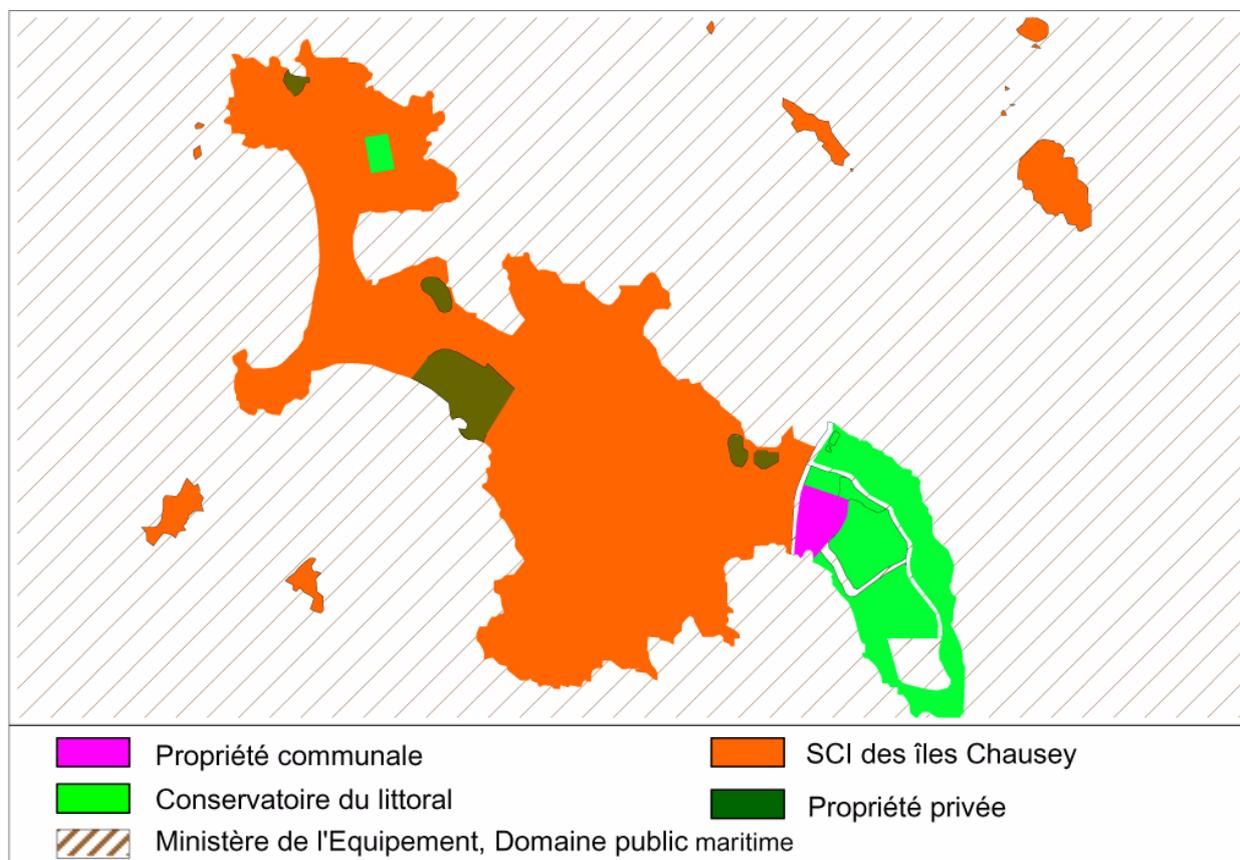
1.5. Analyse de la propriété foncière

L'analyse de la propriété foncière dans l'archipel montre la prédominance de la Société Civile immobilière des îles Chausey qui possède la majeure partie de la grande île en plus de l'ensemble des îlots, soit un peu moins de 60 hectares. Le deuxième propriétaire est Conservatoire du littoral, attributaire des propriétés de l'Etat de la Grande île. La commune de Granville ne possède pour sa part que 75 ares de l'archipel.

Tableau des propriétés foncières sur l'ensemble du périmètre

Propriétaires	Ensemble du périmètre		Terres émergées	
	Superficie en ha	Superficie en %	Superficie en ha	Superficie en %
Domaine public maritime	4 991,92	98,65		
Privé Société civile immobilière des îles Chausey	57,76	1,14	57,76	84,37
Privé	1,97	0,04	1,97	2,88
Conservatoire du littoral	6,03	0,14	6,03	8,81
Ministère de l'Équipement	1,94	0,02	1,94	2,84
Commune	0,75	0,01	0,75	1,1
Total	5 060,37	100	68,45	100

Au niveau de la grande île, on retrouve deux entités séparées : en partant au niveau du débarcadère, la séparation est matérialisée par la voie qui monte vers l'hôtel, avec à gauche l'entité qui rassemble les terrains acquis par le conservatoire du littoral, la propriété communale et les chemins qui mènent vers le fort. A droite, à l'exclusion de quelques enclaves privées ou celle liée au sémaphore (propriété du conservatoire du littoral), le foncier appartient à la SCI des îles Chausey.



1.6. Assainissement, eau potable et déchets menagers sur la grande ile de chausey

1.6.1. Assainissement

Il existe actuellement sur la partie privée de l'île une lagune d'une capacité nominale de 100 Equivalent – habitants, qui a été construite en 1995.

Un programme de travaux, qui va être engagé en 2004, prévoit de créer 3 dispositifs d'assainissement collectif qui concernent :

- le Vieux fort et la base de loisirs (capacité nominale du dispositif : 90 Equivalent - habitants),
- les hôtels et les toilettes publiques (192 Equivalent – habitants),
- la partie privée de l'île sur les Blainvillais (50 Equivalent – habitants).

Les exutoires de ces trois dispositifs de traitement seront tous orientés vers le Sound.

Les autres habitations resteront en assainissement autonome avec un dispositif de prétraitement et de traitement.

1.6.2. EAU POTABLE

Par délibération en date du 01 juin 2001, le conseil municipal de Granville a souhaité maintenir l'alimentation en eau potable de l'île par navette, afin d'éviter un accès trop aisé à la ressource qui induirait automatiquement une production d'eaux usées supplémentaires.

La ressource utilisée est le Thar. Le remplissage de la cuve de la vedette s'effectue sur le quai du port de Granville. La vidange vers la cuve alimentaire d'une capacité de 20 m³ située à flanc de falaises peut s'effectuer à la cale ou à l'appontement selon les marées. Après traitement, cette eau est distribuée de façon non permanente vers d'une part des stockages individuels (Restaurants, Gîtes communaux, Vieux fort et Base de loisirs) via un réseau et d'autre part vers les habitations des particuliers via une citerne mobile en fonction de la demande.

Depuis 1996, le volume livré plafonne à 3000 m³ par an.

A noter que la quasi-totalité des habitations est dotée d'une cuve de stockage des eaux pluviales.

Sur la partie privée, les apports en eau potable proviennent de ressources propres et sont, si nécessaire, complétés par des livraisons effectuées par la ville de Granville. Il faut noter la présence d'une unité de traitement dans les gîtes de la ferme permettant d'alimenter ces gîtes et quelques habitations. Cette installation est propriété de la SCI des Iles Chausey.

Les travaux qui vont être engagés sur la Grande Ile consistent à améliorer les conditions de transfert, à renforcer et restructurer les réseaux sur la partie publique de l'île et à réhabiliter la cuve du Vieux Fort qui deviendra au même titre que la citerne située à flanc de falaise un autre site de stockage doté d'une unité de traitement.

Sur la partie privée, la citerne des Prés sera également réhabilitée afin de disposer d'un stockage supplémentaire.

1.6.3. DECHETS MENAGERS

Les déchets collectés sur l'île sont transférés sur le continent via les navettes et rejoignent, une fois débarqués, le circuit des déchets ménagers de la ville de Granville.

2. Analyse architecturale :

Quatre grands secteurs se distinguent sur la Grande île :

- Les maisons en hameau :

- Les Blainvillais
- Les maisons de la plaine et du pont.

- Les maisons du phare :

- La ferme :

- Le bâti remarquable :

- Le château Renault
- L'église
- Le Fort
- Le phare
- Le sémaphore



2.1. Les maisons en hameaux

2.1.1 – Le village des Blainvillais : petites maisons rappelant les volumes des cabanes de pêcheurs :

Ensemble dense et cohérent de petites maisons calées sur un éperon rocheux et qui épousent les courbes de terrain.

- Gabarit:

- Succession de volumes bas, de pignons étroits orientés face à la mer.
- Rez-de-chaussée et combles de faible hauteur.
- Toit à 2 pentes à environ 40°, parfois plus ou moins, faitages parallèles avec cheminée en bas de rampant.

- Modénature de façade:

- Les façades principales sont les pignons et non les façades latérales.
- Façade simple, aucun élément en saillie. Ouvertures majoritairement verticales, à petits carreaux.
- Petites ouvertures en pointe de pignon.

- Les matériaux et couleurs:

- Murs extérieurs en granit rejointoyé, avec lits de pierres horizontaux et pierres marquant l'angle.
- Menuiseries en bois de teinte foncée.
- Souches de cheminée en brique ou granit.
- Clôtures basses en murets de granit, doublés ou pas d'une haie.
- Toit en ardoise gris bleuté



Depuis le sentier longeant le littoral



Photo aérienne



Le village depuis la mer

2.1.2 - Les maisons de la Plaine et du pont : deux groupements de maisons formant des hameaux distincts et éloignés, mais de caractéristiques semblables.

- Gabarit:

- Volumétrie simple à l'origine, dérivée des maisons de pêcheurs, avec une toiture double pente; enrichies par des extensions en appentis.
- Les souches de cheminées sont majoritairement en bas de rampant pour les maisons du pont, de disposition plus variable dans la plaine.

- Modénature de façade:

- Baies verticales ou horizontales, selon l'orientation. Les maisons du pont montrent une composition de façade rythmée, soulignée par des petits auvents surmontant les baies pour rappeler l'ancien hôtel des Iles dont ces maisons étaient les dépendances.
- Encadrements de baies plus ou moins travaillées.

- Les matériaux et couleurs:

- Murs en granit rejointoyé à la chaux.
- Certains encadrements de baie sont en briques, on trouve également des linteaux en granit ou bois.
- Certains appentis sont "bricolés" avec des matériaux disparates.



Les maisons du Pont : appentis



Les maisons du Pont : intégration dans le paysage



Les maisons de la Plaine : volumétrie simple et extensions



Les maisons de la Plaine

2.2. la ferme : ensemble de bâtiments de diverses origines et usages : l'ancienne boulangerie, "la villa léonie", "la crabière" et la ferme.

La Ferme : Groupe de bâtiments récemment rénovés en gîtes, formant enceinte autour de cours intérieures

- Corps principal en R+1 avec toiture à 4 pentes, dépendances en R + combles aménagés, toiture à 2 pentes et faitages perpendiculaires.
- Ouvertures verticales à petits carreaux, lucarnes sur les dépendances. L'accès aux combles aménagés se fait par un escalier de bois.
- Mur en granit rejointoyé. La façade du corps d'habitation est chaulée. Encadrement de baies en brique ou granit, linteaux granit ou bois, toitures ardoises.

L'Ancienne boulangerie :

- Grand volume en R + combles avec toiture ardoise à double-pente.
- Ouvertures plus hautes que larges à petits carreaux, lucarnes récentes mais s'intégrant parfaitement à l'ensemble.
- Mur en granit chaulé et menuiseries en bois peint blanc.

"La villa Léonie" : construction de la fin du XIX^{ème}

- Volume compact et façade ordonnancée au fronton architecturé.
- Maçonnerie enduite de couleur claire, baies verticales à petits carreaux, menuiserie en bois peint en blanc.

"La crabière" : ancien hôtel des îles :

- Grand bâtiment classique en L en maçonnerie de granit chaulé; R+1, avec toiture à double pente en ardoises.
- Rythme régulier d'ouvertures verticales surmontées de petits auvents en ardoise avec un entourage en briques.



La Crabière



La Ferme, vue du large



Façade de La Villa Léonie



L'ancienne Boulangerie, la "Villa Léonie", la Crabière et, derrière, le sémaphore

2.3. les bâtiments remarquables : chateau renault, le fort, l'église, le phare et le sémaphore.

Cinq constructions emblématiques de l'île, de styles très différents.

Château Renault : Le constructeur automobile Louis Renault a réalisé la restauration du vieux fort en 1922.

- Grande bâtisse massive, R+1, aux allures de forteresse. Patio et jardin intérieur.
- Belle maçonnerie de granit prolongée par des murets bas formant enceinte en haut de la plage de Port-Homard. Percements de style néo-gothique.

Le Fort : construit en 1866 dans la tradition des forts à la Vauban

- Pentagone de granit d'un périmètre d'environ 500 mètres, complètement enterré et entouré de fossés profonds de 15 mètres.
- Les casemates, aménagés en logements pour les pêcheurs et employés de la ville, sont recouvertes de terre gazonnée et s'ouvrent sur un grand espace intérieur abrité des vents.

“L'église :

- Volume simple sur plan rectangulaire.
- Façades en granit, simples mais soignées, petit clocher surmontant l'entrée.

“Le phare” : construit en 1847

- Plan rectangulaire, surmonté d'une tour. Bâtiments annexes des années 60.
- Bâtiment en granit taillé avec une modénature soignée.

“Le sémaphore” : construit en 1867 sur le point culminant de l'île.

- Plan en croix. Volumétrie traditionnelle avec toiture ardoise à double pente, entourage de baies et souches de cheminées en briques.
- Quelques appentis à toiture en simple pente lui sont accolés.



Château Renault



L'enceinte du fort



Le phare



Le sémaphore



L'église

2.4. les hôtels : deux bâtiments d'architecture plus récente en contradiction avec la cohérence du bâti de l'île.

Ces deux bâtiments se trouvent sur un carrefour important de l'île et sont assez visibles.

L'hôtel du fort et des Iles : construit au début XX^{ème}.

- Volume carré en R+1, toiture terrasse, adouci par de petites extensions à faible pente.
- Baies verticales avec volets de bois et verrières.
- Murs blancs, encadrements de baie soulignés par une modénature en briques peintes en gris clair.
- Toiture traditionnelle en ardoises, toiture appentis en zinc.
- Jardins soignés.

Le Bellevue : hôtel complètement transformé dans les années 70.

- Grand bâtiment en L, issu d'une maison existante complètement transformée par des agrandissements mêlant volume traditionnel et toiture terrasse.
- Ouvertures traditionnelles verticales, et baies horizontales. De nombreuses ouvertures et velux ont été ajoutés.
- Façades blanches et matériaux hétéroclites.
- Ce bâtiment a un grand impact sur le paysage, de par sa taille et son implantation.



Les hôtels, vue aérienne



Hôtel du fort

2.5. les maisons du phare :

Petites maisons de résidents, calées au bord du Sund, se détachant sur un fond de falaise et d'anciennes carrières. Ensemble dispersé mais homogène d'habitations présentant une unité de volume, de matériaux et de traitement de façade.

Gabarit :

- Volume simple et compacte, toiture symétrique à deux pans.
- R + combles majoritairement. Un escalier extérieur en bois permet, le plus souvent, d'accéder aux combles aménagés.
- Des appentis bas, à toiture en simple pente, abritent des arrières cuisines, sanitaires ou rangements.

Modénature de façade :

- Façades plates, baies verticales ou horizontales selon l'usage, mais presque toujours à petits carreaux.
- De nombreux détails d'architecture soignés : lucarnes, encadrements de baies, souches de cheminées...

Les matériaux et couleurs :

- Murs et souches de cheminées enduits, de teinte très claire enduites.
- Menuiseries de teinte foncée le plus souvent.
- Clôtures basses en granit délimitant les jardins et terrasses plantées qui prolongent la maison.
- Toit en ardoise gris bleuté.



Les maisons du phare, vues de la mer : un chapelet de taches blanches



L'accès aux combles par un escalier extérieur



Un volume blanc et simple entouré de verdure

DIAGNOSTIC ET ENJEUX GENERAUX SUR CHAUSEY

DIAGNOSTIC	ENJEUX
PAYSAGE	
La silhouette de la grande île	L'accès maritime offre une vue globale de l'île qui doit conserver une continuité de ligne de crête avec ses points d'appels patrimoniaux Cette île est un lieu dur à vivre, les équipements trop balnéaires sont inappropriés
Des niveaux d'intégration paysagères variés du patrimoine bâti	
Les points d'appel : phare, église, borne, sémaphore	Assurer la lisibilité lointaine des points d'appel et le dégagement des abords
L'hôtel en situation dominante	Rechercher une meilleure intégration du bâti dans le paysage environnant lors d'une réhabilitation
Les maisons au voisinage du phare marquent fortement le paysage	Rechercher une meilleure intégration du bâti notamment par la couleur et la couverture végétale..
Une couverture végétale diversifiée	Au niveau de la façade urbanisée de l'île : il est nécessaire de garder une bonne densité de végétation pour conserver l'aspect sauvage et naturel de l'île tout en améliorant l'intégration du bâti Pour la façade exposée de l'île : conserver une couverture naturelle
ENVIRONNEMENT	
Une sensibilité du milieu naturelle et une grande diversité des habitats	Mettre en place des actions concertées visant à mieux canaliser le public dans l'archipel et à minimiser son impact sur le site (Activité de pêche, surpiétinement, navigation...) Garantir une exploitation durable des ressources par la pêche et un équilibre entre l'activité conchylicole et l'espace sablo-vaseux qui lui sert de support. Assurer la diversité biologique en veillant à la préservation des différents habitats naturels (dune et pelouses, estrans sablovasseux et rocheux, les landes...) Contrôler la dynamique naturelle des landes qui évoluent vers le fourré si elles ne sont pas entretenues, par fauchage par exemple. Asseoir une gestion appropriée du patrimoine écologique et biologique du site. Pérenniser l'ouverture de l'archipel au public en garantissant une fréquentation raisonnée du site